Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20231213-2023_12_13_001-DE

Garches
Au cœur de la vie...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2023

2023.12.13.001

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 27 SEPTEMBRE ET 09 OCTOBRE 2023 ET INFORMATIONS PORTANT SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE AU REGARD DE LA DÉLÉGATION DES COMPÉTENCES

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 13 décembre 2023 à 18 heures 00 , en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :
Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Nathalie LOUVEL, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Grégory DEBAUVE, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Nathalie BOINET, Agnès DUMONT, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :
Pierre-Louis BRIÈRE pouvoir à Thierry MARI,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory DEBAUVE

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20231213-2023_12_13_001-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L2121-7; L2121-12; L2121-13; L2121-13-1; L2121-17; L2121-25.

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 05 décembre 2023 ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la signature des procès-verbaux du conseil municipal des 27 septembre et 09 octobre 2023

PREND ACTE des décisions prises par Mme le Maire au regard des délégations de compétences

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Grégory DEBAUVE

Le Maire,
Jeanne BECART

MAIRIE DE GARCHES (Hauts-de-Seine)

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 14 décembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :